

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-81 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A RADIO VASSIVIERE

Date de la convocation
15/11/2022

Le 22 novembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C. HORNEBECK	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		M.H. MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 8200

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 : Millevalches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : Organiser la communication

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 1611-4 ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) et notamment la mesure 36 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant le courrier de sollicitation d'une subvention de l'association Radio Vassivière pour l'année 2022 ;

Considérant que le média Radio Vassivière participe à la communication territoriale ;

Contexte :

Dans le cadre du projet de charte 2018-2033, le syndicat accompagne les médias du territoire que sont Radio Vassivière et Télé Millevalches. En effet, ils sont confortés et soutenus dans l'optique d'une diffusion accrue sur le territoire et d'un relais participatif entre le Parc et les habitants.

Description du projet :

Radio Vassivière est un média radiophonique associatif local répond aux besoins d'informations sur les enjeux locaux, les manifestations et événements culturels sur le territoire, l'accès aux médias de tous, l'éducation aux médias, et l'accompagnement technique de toute personne désireuse de « faire de la radio ».

Trois studios permanents sont désormais fonctionnels : Royère, Meymac et Aubusson et deux nouvelles fréquences ont été attribuées par le CSA.

Conformément aux objectifs cités dans la convention, la Radio poursuit ses actions avec notamment :

- Production quotidienne d'un agenda d'une dizaine de minutes diffusé 5 fois par jour
- Réalisation d'une Midinale en direct du lundi au jeudi portant sur l'actualité locale
- Amélioration de la diffusion et ouverture des studios
- L'accompagnement et la formation de bénévoles pour la réalisation des projets radiophoniques
- La réalisation d'ateliers en milieu scolaire et périscolaire à destination des jeunes
- L'animation du territoire via la réalisation d'émissions en public et en direct une dizaine de fois par an et notamment durant la saison estivale

Plus particulièrement en lien avec le Parc, Radio Vassivière a mené plusieurs interviews avec des chargés de mission du Parc et même réalisé une émission en direct sur le Chavanon.
L'association Radio Vassivière a sollicité une subvention de 2 500 €, auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin pour l'année 2022.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de renouveler la convention pour l'année 2022 ;
- d'attribuer une subvention de 2500 € à l'association Radio Vassivière ;
- d'autoriser le Président à :
 - engager la dépense correspondante ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de renouveler la convention pour l'année 2022 ;
- d'attribuer une subvention de 2500 € à l'association Radio Vassivière ;
- d'autoriser le Président à :
 - engager la dépense correspondante ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12 / Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 30.11.22
Et qu'elle a été affichée le 30.11.22

REÇU LE

30 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(COMPLÈTE)



